LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_4-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-4**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Vote des taux de fiscalité 2024**

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 7 février 2024,

Vu les articles 1636 B sexies à 1639 A du code général des impôts,

Considérant que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que l'équilibre du budget 2024 ne nécessite pas d'augmentation des taux des taxes locales municipales, et que par conséquent le conseil municipal souhaite maintenir les taux actuels,

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 19 décembre 2023, il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les taux de fiscalité ci-dessous pour 2024 :

Désignation Taxes	**Taux 2023 pour rappel**	**Taux 2024**
Taxe foncière propriétés bâties	**57,21%**	**57,21%**
Taxe foncière propriétés non bâties	**69,74%**	**69,74%**

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_4-DE

CHARGE Madame le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_5-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-5**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Reprise anticipée du résultat 2023 du budget principal**

Vu l'instruction comptable M57 prévoyant que les résultats d'un exercice doivent être affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif,

Vu l'article L 2311-5 du CGCT permettant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur,

Vu la délibération n°2023-7-125 du 19 décembre 2023 relative à la clôture du budget annexe « Camping municipal du Cosson » dont les résultats provisoires de clôture s'élèvent à 47 341,21 € en section d'investissement et 896,37 € en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats provisoires de clôture 2023 dans le budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement :

Budget principal : résultat de clôture excédentaire de 1 681 114,12 €
Budget camping : résultat de clôture excédentaire de 896,37 €
Proposition d'affectation de ces résultats cumulés soit 1 682 010,49 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».

- Section d'investissement

Budget principal : résultat de clôture excédentaire de 2 387 399,95 €
Budget camping : résultat de clôture excédentaire de 47 341,21 €
Les résultats cumulés de clôture d'investissement soit 2 434 741,16 € sont repris en recettes, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_6-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-6**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Reprise anticipée du résultat 2023 du budget annexe de l'eau**

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.
L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2023 du budget annexe de l'eau comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 632 161,16 €
  Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».

- Le résultat de clôture d'investissement (excédentaire) de 557 546,81 € est repris en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_7-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-7**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Reprise anticipée du résultat 2023 du budget annexe de l'assainissement**

L'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2023 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 423 002,07 €
  Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».

- Le résultat de clôture d'investissement (excédentaire) de 248 235,50 € est repris en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_8A-BF

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-8**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Vote du budget primitif 2024 : budget principal**

Vu la délibération N° 2023-7-118 du 19 décembre 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024,

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 7 février 2024,

Considérant le projet de budget communal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Gabrielle BREMOND)**

ADOPTE le budget primitif 2024 de la commune, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 854 298,00
Chapitre 012 Charges de personnel	6 270 847,00
Chapitre 014 Atténuation de produits	127 000,00
Chapitre 65 Charges gestion courante	530 038,35
Chapitre 66 Charges financières	71 600,00
Chapitre 67 Charges spécifiques	5 000,00
Total Dépenses Réelles	*9 858 783,35*
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	2 254 780,17
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	779 204,97
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	**12 892 768,49 €**

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_8A-BF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
Chapitre 013 Atténuations de charges	61 500,00
Chapitre 70 Ventes Produits	922 947,00
Chapitre 73 Impôts et Taxes	2 093 243,00
Chapitre 731 Fiscalité locale	5 543 000,00
Chapitre 74 Dotations et participations	2 367 380,00
Chapitre 75 Autres produits de gestion	111 950,00
Chapitre 76 Produits financiers	50 000,00
Chapitre 77 Produits spécifiques	4 000,00
Total Recettes Réelles	*11 154 020,00*
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	56 738,00
002 Résultat N-1	1 682 010,49
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	12 892 768,49 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	576 000,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	250 575,00
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	44 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 794 020,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	828 816,97
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	115 050,00
Opération 202102 Rénovation thermique Hôtel de Ville	1 000 000,00
Opération 202104 Opération cœur de ville	140 000,00
Opération 202301 Piste cyclable Ouest	700 000,00
Opération 202302 Cité Petit (travaux)	900 000,00
Opération 202303 Gendarmerie	60 043,32
Opération 202401 Sauvegarde Eglise St Michel	300 000,00
Opération 202402 Rénovation restaurant scolaire Chêneries	100 000,00
Total Dépenses Réelles	*6 808 505,29*
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	56 738,00
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	787 000,00
Restes à réaliser	1 037 790,40
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	8 690 033,69

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_8A-BF

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2024
Chapitre 10	Dotations Fonds et réserves	280 000,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	563 000,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 150,00
Chapitre 024	Produits des cessions	160 000,00
	Total Recettes Réelles	*1 005 150,00*
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert	779 204,97
Chapitre 041	Opérations d'ordre patrimoniales	787 000,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 254 780,17
001 Résultat N-1		2 434 741,16
	Restes à réaliser	1 429 157,39
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	8 690 033,69

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_9A-BF

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-9**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Vote du budget primitif 2024 : budget annexe de l'eau**

Vu la délibération N° 2023-7-120 du 19 décembre 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 du budget annexe de l'eau,

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 7 février 2024,

Considérant le projet de budget communal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget 2024 annexe de l'eau, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2024
Chapitre 011	Charges à caractère général	22 000,00
Chapitre 65	Charges gestion courante	10,00
Chapitre 66	Charges financières	70,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	66 000,00
Chapitre 023	Virement à la section Investissement	654 222,74
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts	101 375,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		**843 677,74 €**

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_9A-BF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
Chapitre 70 Ventes Produits	194 998,58
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	16 518,00
002 Résultat N-1	632 161,16
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	843 677,74 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	4 350,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	25 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	445 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	371 199,98
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 518,00
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	74 406,00
Restes à réaliser	571 476.57
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 507 950,55 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
Chapitre 021 Virement de la section de fonction.	654 222,74
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	101 375,00
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	74 406,00
001 Résultats N-1	557 546,81
Restes à réaliser	120 400,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 507 950,55 €

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_10A-BF

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-10**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Vote du budget primitif 2024 : budget annexe de l'assainissement**

Vu la délibération N° 2023-7-119 du 19 décembre 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 du budget annexe de l'assainissement,

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 7 février 2024,

Considérant le projet de budget communal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe de l'assainissement 2024, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions 2024
Chapitre 011	Charges à caractère général	43 180,00
Chapitre 65	Charges gestion courante	50 999,64
Chapitre 66	Charges financières	39 800,00
Chapitre 023	Virement à la section Investissement	362 274,43
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts	328 546,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		**824 800,07 €**

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_10A-BF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
Chapitre 70 Ventes Produits	330 000,00
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	71 798,00
002 Résultat N-1	423 002,07
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**824 800,07 €**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	86 000,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	50 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	399 159,18
Chapitre 23 Immobilisations en cours	300 000,00
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 798,00
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	92 234,00
Restes à réaliser	32 098,75
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	**1 031 289,93 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
Chapitre 021 Virement de la section de fonction.	362 274,43
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	328 546,00
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	92 234,00
001 Résultats N-1	248 235,50
Restes à réaliser	0,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**1 031 289,93 €**

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_11-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-11**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Versement des subventions 2024 aux associations**

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 7 février 2024,

Conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, le Conseil municipal doit délibérer pour attribuer les subventions 2024 aux associations.

Pour l'exercice 2024 une enveloppe de 2 500 € est prévue pour les déplacements éloignés et exceptionnels (hors Région Centre) pour les associations sportives. Ces affectations complémentaires seront effectuées après sollicitations de l'association et en fonction des critères déterminés. Ces montants seront attribués par délégation du maire par décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (liste des élus qui se sont abstenus en pièce jointe conformément à l'article L2131-1 du CGCT))

ADOPTE les subventions 2024 aux associations telles qu'elles sont présentées dans la liste annexée à la présente.

AUTORISE madame le Maire ou l'adjoint délégué à octroyer un montant de subvention supplémentaire pour les déplacements exceptionnels dans la limite de 200 € par association pour l'exercice 2024

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024 (article 65748).

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_12-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-12**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Absent : Michel GODET

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Contribution communale 2024 aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Thérèse**

Aux termes de l'article R.442-44 du code de l'éducation, la contribution communale aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire. Cette obligation est étendue aux classes maternelles à la condition expresse que la commune ait donné son accord au contrat d'association concernant ces classes.

Depuis 1991, la contribution obligatoire versée par la commune à l'OGEC de Sainte Thérèse concerne les classes primaires et maternelles, ces dernières étant intégrées dans le contrat d'association conclu le 01/10/1987 entre l'Etat et l'école privée Sainte Thérèse.

Chaque année, le Conseil municipal délibère sur le coût de revient d'un élève de primaire et de maternelle dans les écoles publiques et, en fonction des effectifs de l'école privée, détermine le montant global de la participation annuelle pour l'année N. Les charges prises en compte sont les dépenses de fonctionnement engagées par la commune pour l'année civile N-1 rapportées au nombre d'enfants inscrits dans les écoles publiques à la rentrée. Ce coût de revient par élève est ensuite multiplié par le nombre d'enfants inscrits à l'école privée à la rentrée N-1/N.

Ces modalités de calcul sont conformes aux dispositions de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012.

Pour 2024, le coût de revient a été évalué à 557,26 € pour un élève de niveau élémentaire et 1 417,16€ pour un élève de maternelle. La contribution totale a été fixée à 53 929,35 € pour 69 élèves domiciliés sur la commune.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Gabrielle BREMOND)**

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention financière avec l'OGEC de l'école privée Sainte Thérèse tel qu'annexé à la délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_13-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-13**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Vote de la subvention 2024 au CCAS de La Ferté Saint-Aubin**

Vu la commission finances du 7 février 2024 ;

Vu le budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS (centre communal d'action sociale) ;

Afin de garantir le bon fonctionnement du CCAS, il convient de verser une subvention communale de 80 000 € pour équilibrer le budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 80 000 € au CCAS de La Ferté Saint-Aubin.

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_14-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-14**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Modification N°3 - AP/CP pour la réhabilitation de l'Hôtel de ville**

Par délibération n°2021-2-24 du 19 février 2021, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la réhabilitation de l'hôtel de ville pour un montant total de 1 173 360 € TTC.

Cette AP a été révisée à plusieurs reprises et lors de sa dernière modification était articulée comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
P202103 (OP 202102)	Réhabilitation de l'hôtel de ville	1 273 360	13 500	20 205,60	234 000	1 005 654,40

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation de l'hôtel de ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202103 (OP 202102)	Réhabilitation de l'hôtel de ville	2 300 000	13 500	20 205,60	56 831,19	1 000 000	1 000 000	209 463,21

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_15-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-15**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Modification N°1 - AP/CP Itinéraire cyclable Ouest**

Par délibération n°2023-1-26 du 9 février 2023, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative aux travaux de création d'une piste cyclable à l'ouest de la ville pour un montant total de 830 000 € TTC. Elle était articulée comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2023	CP 2024
P202301 (OP 202301)	Itinéraire cyclable Ouest	**830 000**	400 000	430 000

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de création d'une piste cyclable à l'ouest de la ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202301 (OP 202301)	Itinéraire cyclable Ouest	**800 000**	0	700 000	100 000

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_16-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-16**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Modification N°1 - AP/CP Cité Petit**

Par délibération n°2023-1-27 du 9 février 2023, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative aux travaux de réhabilitation de la Cité Petit pour un montant total de 930 000 € HT. Elle était articulée alors comme suit :

N° AP	Libellé	Montant HT	CP 2023	CP 2024
P202302 (OP 202302)	Réhabilitation Cité Petit	930 000	400 000	530 000

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de de réhabilitation de la Cité Petit, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant HT	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202302 (OP 202302)	Réhabilitation Cité Petit	1 600 000	387,51	900 000,00	699 612.49

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_17-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-17**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Modification N°1 - AP/CP Gendarmerie**

Par délibération n°2023-1-28 du 9 février 2023, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative aux travaux de création d'une gendarmerie pour un montant total de 1 050 000 € TTC.

Elle était articulée alors comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202303 (OP 202303)	Gendarmerie	1 050 000	36 000	500 000	514 000

Au regard de la mise à jour de la programmation des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de de création d'une gendarmerie, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202303 (OP 202303)	Gendarmerie	1 050 000	5 456,68	60 043,32	500 000	484 500

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_18-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-18**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Modification N°3 - AP/CP Opération Cœur de ville**

Par délibération n°2021-7-117 du 19 novembre 2021, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à l'opération cœur de ville pour un montant total de 1 700 000 € TTC.

Cette AP a été révisée à plusieurs reprises et lors de sa dernière modification était articulée comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202104 (OP 202104)	Réhabilitation cœur de ville	2 400 000	0	45 597	547 000	924 500	882 903

Au regard de la mise à jour de la programmation des études puis des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à l'opération cœur de ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P202104 (OP 202104)	Opération cœur de ville	7 300 000	0	45 597	51 250	140 000	3 000 000	3 000 000	1 063 153

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_19-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-19**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Création d'une AP/CP Sauvegarde de l'Eglise Saint Michel**

Afin de permettre la sauvegarde de l'Eglise St Michel, opération qui se déroulera sur 2 exercices budgétaires, il convient d'ouvrir une autorisation de programme dont le montant global s'élève à 911 757 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CREE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de sauvegarde de l'Eglise St Michel, comme suit :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2024	CP 2025
P202401 (OP 202401)	Travaux de sauvegarde Eglise St Michel	911 757	300 000	611 757

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_20-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-20**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Création AP/CP restaurant scolaire des Chêneries**

Afin de permettre la réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries, opération qui se déroulera sur 3 exercices budgétaires, il convient d'ouvrir une autorisation de programme dont le montant global s'élève à 2 800 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CREE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du restaurant scolaire, comme suit :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202402 (OP 202402)	Restaurant scolaire des Chêneries	2 800 000	100 000	1 300 000	1 400 000

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_21-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-21**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Clôture AP/CP - Routes de Beauvais, Sully et Saint Michel**

Par délibération n°2019-4-95 du 28 juin 2019, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative à la réalisation des voiries des rues de Beauvais, de Sully et de Saint Michel pour un montant total de 1 600 000 € TTC.

Trois actualisations intervenues en 2021, 2022 et 2023 ont porté le montant de l'AP à 1 274 045,55 €.

Les travaux étant terminés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CLÔTURE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réalisation des voiries des rues de Beauvais, de Sully et de Saint Michel pour un montant total de 1 274 044,67 € TTC et selon l'échéancier de réalisation comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
P201901 (OP 11)	Routes de Beauvais, Sully et St Michel	1 274 044,67	0	328 621,41	390 579,61	553 589,53	1 254,12

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_22-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-22**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Clôture AP/CP - Réaménagement du camping municipal**

Par délibération n°2021-2-26 du 19 février 2021, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) relative au réaménagement du camping municipal pour un montant total de 650 000 € HT.

Deux actualisations intervenues en 2022 et 2023 ont porté le montant de l'AP à 940 000€ HT.

Considérant la délibération n°2023-7-125 du 19 décembre 2023 clôturant le budget « Camping municipal du Cosson » et l'abandon du projet de réaménagement du camping municipal afin de réfléchir à un autre projet pour ce terrain,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CLÔTURE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du camping pour un montant total de 51 923,57 € HT et selon l'échéancier de réalisation comme suit :

N° AP	Libellé	Montant HT	CP 2021	CP 2022	CP 2023
P202101 (OP 2021001)	Réaménagement du camping municipal	51 923,57	7 960	20 785	23 178,57

Le Maire
Constance de Pélichy

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_23-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-23**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Attribution du marché de travaux de création d'aménagements cyclables de la rue des Brossardières à la route de Ligny**

Les travaux concernent la création d'aménagements cyclables pour rejoindre la rue des Brossardières et la route de Ligny.

La procédure de passation était la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché public ordinaire relevant du code de la commande publique.

Il n'était pas prévu de décomposition en lots. Les entreprises devaient déposer une offre de base ainsi qu'une réponse à une PSE (« prestation supplémentaire éventuelle ») :

- PSE 1 : Résine gravillonnée

Le délai d'exécution des travaux s'élève à 7 mois et 3 semaines comprenant une période de préparation de 30 jours.

Une publication sur le profil acheteur de la mairie de La Ferté Saint-Aubin et au BOAMP a été mise en œuvre le 24/10/2023. La réception des plis était fixée au 22 novembre 2023 à 12 heures.

Les plis suivants ont été reçus dans les délais impartis (Aucun pli n'a été reçu hors délai) :

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_23-DE

N° PLIS	CANDIDATS	Montant de l'offre H.T	Montant de la PSE 1 en H.T	Total H.T
PLI N°1	COLAS	646 741,22	13 311,50	660 052,72
PLI N°2	PASTEUR TP	758 113,62	11 491,70	769 605,32
PLI N°3	TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET	640 304,82	15 502,00	655 806,82
PLI N°4	TRAVAUX PUBLICS DU VAL DE LOIRE	700 606,66	12 620,65	713 227,31
PLI N°5	EUROVIA	766 669,10	12 030,90	778 700,00

Tous les candidats ont remis un dossier complet. Ils apparaissent avoir les capacités techniques et financières au niveau de leur candidature pour devenir titulaires du marché.

Compte tenu de l'objet du marché les critères de jugements ont été les suivants :

-

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	60%
2- Valeur technique	40%
2.1- Organisation, phasage des travaux et planning prévisionnel	10%
2.2- Matériaux et équipements	10%
2.3-Hygiène et sécurité	10%
2.4- Note environnementale	10%

Des négociations ont été engagées le 20 décembre 2023 via le profil acheteur pour un retour des offres le 12 janvier 2024 à 12h. Ces négociations ont été engagées avec tous les candidats suite à une volonté de modifier une ligne du bordereau des prix unitaires concernant le colorant du béton drainant. Après les négociations le montant des offres des entreprises a changé comme suit :

N° PLIS	CANDIDATS	Montant de l'offre H.T	Montant de la PSE en H.T	Total H.T en €
PLI N°1	COLAS	629 979,22	13 311,50	643 290,72
PLI N°2	PASTEUR TP	726 282,11	11 491,70	737 773,81
PLI N°3	TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET	595 191,92	15 502,00	610 693,92
PLI N°4	TRAVAUX PUBLICS DU VAL DE LOIRE	677 197,66	12 620,65	689 818,31
PLI N°5	EUROVIA	751 352,10	12 030,90	763 383,00

Des demandes de précisions ont également été engagées le 26 janvier 2024 via le profil acheteur afin de pouvoir insérer une clause d'insertion par une mise au point à la notification du marché. Le retour était fixé au 5 février 2024 à 12h. Les 3 entreprises les mieux classées ont toutes répondues et semblent avoir les capacités nécessaires pour assurer des heures d'insertion.

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_23-DE

Considérant le rapport d'analyse des offres classant la société Travaux Publics du Loiret en première position aux regards des critères énoncés précédemment.

Considérant que l'offre remise par le groupement, dont le mandataire est la société LES TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET, dont le siège est situé au 12 avenue Ampere à Saint-Jean De Braye, représentée par Robert Cotton en qualité de Président, et validé par la commission MAPA du 12 février 2024, est l'offre la plus économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché relatif à la création d'aménagements cyclables de la rue des Brossardières à la Route de Ligny au groupement dont le mandataire est la société LES TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET, et **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_24-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-24**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du projet de création d'aménagements cyclables de la rue des Brossardières à la Route de Ligny**

L'appel d'offre pour la création d'aménagement cyclable de la rue des Brossardières à la Route de Ligny s'est clôturé par la commission MAPA du 12 février 2024 pour un montant total de 610 694 € H.T.

Vu le contrat régional de solidarité territoriale n°2 2023-2029 du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne,

Vu l'arrêté du 2 août 2022 de la préfecture du Loiret accordant une subvention à la commune de La Ferté Saint-Aubin d'un montant de 248 931€ H.T,

Vu la convention VOLET 3 du Conseil Départemental du Loiret accordant une subvention à la commune de La Ferté Saint-Aubin à hauteur de 59 091 H.T,

Vu le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (€)	H.T	T.T.C	Recettes (€)	Montant H.T
Travaux	610 694	732 833	PLAN RELANCE VELO	248 931
Maitrise d'Oeuvre	21 450	25 740	Département	59 091
			Région	177 000
			Autofinancement	147 122
Total	632 144	758 573	Total	632 144

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_24-DE

La subvention sollicitée auprès du Conseil régional du Centre-Val de Loire représente 28% du montant des travaux de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à :

- SOLLICITER une subvention auprès de la Région-Centre Val de Loire au titre du CRST
- DEPOSER le dossier de demande de subvention
- SIGNER toutes les pièces qui s'y rattachent

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_25-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-25**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Mobilité : Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié de la CC des Portes de Sologne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et le code des Transports,
Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),
Vu la délibération n° 2021-01-24 du 30 mars 2021 actant la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) par la Communauté de Communes
Vu l'avis favorable de la commission environnement de la Communauté de Communes des Portes de Sologne du 17 mai 2023,
Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage dédié à l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié du 23 mai 2023,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 mai 2023,
Vu l'avis favorable de la commission Service à la Population de la Communauté de Communes des Portes de Sologne du 13 juin 2023,
Vu la délibération n°2023-05-83 du 20 juin 2023 portant sur l'arrêt du Plan de Mobilité Simplifié et du lancement de la concertation,

Suite à la décision du conseil communautaire du 30 mars 2021 actant la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) », la CC des Portes de Sologne (CCPS) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) afin d'affiner sa stratégie en matière de mobilité.

Le bureau d'étude TECURBIS a été missionné pour accompagner la CCPS dans l'élaboration de ce plan afin de développer une vision prospective à 10 ans sur les problématiques en matière de mobilités douces, actives et partagées.
Ce PMS, élaboré en concertation avec le grand public, les partenaires institutionnels et les élus se compose de trois grandes parties :

- Un diagnostic de mobilité
- Une stratégie
- Un Programme d'actions opérationnel

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_25-DE

La stratégie dont découle le programme d'actions se structure en 5 axes, avec des actions associées :

Axe 1 : Renforcer les solutions de transports publics

- Action 1 : Travailler avec la Région sur l'offre de transport interurbain
- Action 2 : Mettre en place de nouvelles lignes de transport public
- Action 3 : Développer le transport à la demande (TAD)

Axe 2 : Favoriser les mobilités partagées

- Action 4 : Créer de nouvelles aires de covoiturage
- Action 5 : Proposer une plateforme unique de mise en relation des covoitureurs
- Action 6 : Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité
- Action 7 : Développer l'autopartage et les voitures partagées dans les communes

Axe 3 : Favoriser les mobilités actives

- Action8 : Développer des aménagements cyclables et du jalonnement
- Action 9 : Développer des stationnements vélo sécurisés
- Action 10 : Favoriser le développement de solutions d'entretien et de réparation de vélo
- Action 11 : Favoriser la mobilité piétonne et vélo par la sécurisation des cheminements

Axe 4 : Favoriser la démobilité

- Action 12 : Encourager le développement du télétravail et des tiers-lieux
- Action 13 : Favoriser le développement des commerces de proximité et des services à la population

Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation

- Action 14 : Développer un plan de communication
- Action 15 : Animer des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité
- Action 16 : Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de la mobilité

Pour plus de détails, les documents du plan de mobilité sont en annexe de la présente délibération.

Suite à l'arrêt du Plan de Mobilité Simplifié, la Région Centre Val de Loire, le Département du Loiret, Orléans Métropole (AOM limitrophe) et les communes membres de la CC des Portes de Sologne ont 3 mois pour fournir leur avis.

Une consultation publique sera également organisée prochainement pour une durée de 21 jours minimum.

Une fois les avis recueillis, le plan de mobilité pourra être amendé puis approuvé lors d'un conseil communautaire.

Cependant, les actions du Plan de Mobilité Simplifié peuvent être initiées dans l'attente de cette approbation, ces documents n'ayant pas de portée réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_26-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-26**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Approbation du schéma directeur des mobilités actives**

Vu le contrat de Plan Etat-Région Centre-Val de Loire 2021/2027 signé le 7 mars 2022 ;

Vu l'appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » lancés par la DREAL Centre-Val de Loire le 28 octobre 2021 et son cahier des charges ;

Vu la décision de financement de l'ADEME ;

Vu la commission environnement du 13 février 2024 ;

Suite à l'appel à projet à vélo 2, en février 2022, la commune a été retenue afin de réaliser son Schéma Directeur Des Mobilités Actives (SDMA).

Pour mémoire, le schéma directeur des mobilités actives est un document de planification qui vise à donner des orientations sur la thématique des mobilités douces pour créer des conditions favorables à la pratique du vélo et de la marche (types d'infrastructures, principaux itinéraires, communication, services à développer ...) sur un territoire. Il a pour objectif de recenser les aménagements et services liées au vélo et de faire des propositions concrètes d'aménagements à réaliser et des services à créer afin d'inciter la population à favoriser l'usage du vélo par rapport à la voiture quand cela est possible.

Pour élaborer ce schéma directeur, plusieurs phases de réflexion se sont succédées intégrant les élus du territoire, le comité consultatif voies douces et les partenaires locaux (région, département, CEREMA, ADEME).

L'élaboration du schéma directeur des mobilités actives s'est faite en trois étapes :
- Phase 1 : Elaboration d'un diagnostic
- Phase 2 : Définition d'une stratégie
- Phase 3 : Programmation du schéma par la réalisation d'un plan d'actions (ANNEXE 1)

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_26-DE

Ainsi, à partir du diagnostic du territoire et de la définition d'une stratégie, il en a découlé un plan avec diverses actions à mettre en œuvres regroupées en 4 axes :

- **Axe 1 : Apaiser la ville pour faciliter les modes actifs sur l'ensemble des voiries :** Rééquilibrer le partage de la voirie en diminuant la vitesse et le trafic, l'accessibilité et le stationnement – **3 actions**

- **Axe 2 : Faciliter et rendre agréable les cheminements piétons aux habitants comme aux touristes :** Améliorer la signalétique, la sécurité de l'infrastructure existante – **2 actions**

- **Axe 3 : Parfaire le réseau cyclable existant et le compléter par une infrastructure de qualité :** Reprendre les aménagements existants et compléter le réseau par la sécurisation des intersections et de certains itinéraires – **4 actions**

- **Axe 4 : Rendre le vélo plus attractif pour les habitants en proposant des services et une communication adaptée :** Développer des services pour une offre vélo globale qui va au-delà des infrastructures pour les cyclistes, et permet d'élargir et de diversifier les usages. Promouvoir le vélo comme outil de mobilité du quotidien via une communication régulière et l'organisation d'événements – **5 actions**

Le plan pluriannuel d'investissement de ce schéma directeur est joint en annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, le schéma directeur des mobilités actives composé du plan d'action et le plan pluriannuel d'investissement pour sa mise en œuvre.

AUTORISE Madame le maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_27-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-27**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Modification de la composition de la CCAPH**

L'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH). Celle-ci a été créée lors du conseil municipal du 10 novembre 2021 afin de mettre en œuvre, sur le territoire communal, la Loi de 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, et faisant suite à l'élaboration d'un PAVE, la CCAPH a pour missions de

- Mettre en place et suivre les travaux du PAVE,
- Mettre en place et suivre les travaux des ERP municipaux
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Publier un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) et à tout organisme cité dans le rapport,
- Faire toute proposition susceptible d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Présidée par le Maire, cette commission est composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Suite à des changements de représentants dans certaines associations et à des démissions de certains membres, il est proposé de renouveler la composition de la commission. La désignation des représentants de la commune se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser à ne pas avoir recours au scrutin secret pour procéder aux désignations.

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_27-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE la nouvelle composition suivante de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées :

- Conseil municipal : 6 représentants : Mesdames PRUDHOMME, BAILLY, GAUDENZI, MARCHAND, CHARTIER et Monsieur THENAULT
- 1 représentant de la Fédération des Aveugles et Amblyopes Val de Loire
- 1 représentant de l'Association des Paralysés de France – France handicap
- 1 représentant de l'IME CIGALE
- 1 représentant de la MFR de l'Orléanais
- 4 fertésiens

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_28-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-28**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Participation financière aux classes de découverte des écoles publiques**

La municipalité encourage et accompagne les projets pédagogiques des enseignants et apporte notamment son soutien à l'élaboration des projets de classes de découvertes avec pour objectifs :

- Que chaque enfant scolarisé sur la commune puisse profiter d'un séjour en classe de découverte au cours de sa scolarité ;
- De permettre aux enfants de découvrir un autre environnement, apprendre le vivre ensemble, découvrir des activités sportives, scientifiques, culturelles en milieu naturel et/ou de manière intensive
- De proposer aux équipes éducatives un moyen supplémentaire au service de leurs projets pédagogiques en bénéficiant d'une aide logistique et /ou financière de la part de la collectivité.

L'aide financière qui s'adresse aux familles vient en déduction du solde qui leur reste à régler à l'opérateur, déduction faite de la participation du Conseil départemental pour les écoles élémentaires. Elle est calculée sur leur quotient familial et est comprise entre 40 % et 65 % répartie selon 6 tranches comme suit :

Tranches de Quotient Familial	QF ≤ 331	332 ≤ QF ≤ 465	466 ≤ QF ≤ 599	600 ≤ QF ≤ 733	734 ≤ QF ≤ 867	868 ≤ QF
Participation de la Commune	65 %	60 %	55 %	50 %	45 %	40 %

La Commission Enfance, Jeunesse et Vie scolaire, lors de sa réunion du 7 février dernier, a examiné les projets de classes de découverte présentés par les écoles pour le printemps 2024 et propose de soutenir les projets suivants:

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_28-DE

Nom de l'Ecole	Nom de(s) enseignant(s)	Dates du séjour	Lieu du séjour	Nb jours	Effectifs	BP 2024
Maternelle Mireille Prieur	Mmes Monsarrat, Agoutin et Carroy	10 au 14 juin	Ingrannes (Loiret)	5	25 GS	3 226,50 €
Maternelle Sablons	Mme Anger	10 au 14 juin	Ingrannes (Loiret)	5	19 GS	2 227,50 €
Maternelle Cheneries	Mme Delesalle	13 au 17 mai	Ingrannes (Loiret)	5	22 GS	2 605,50 €
Elémentaire du Centre	Mme Ozan	23 au 30 juin	Penestin (Morbihan)	8	25 CE2	5 238,00€
Elémentaire Cheneries	Mme Dudouet Felez	8 au 12 avril	Ingrannes (Loiret)	5	6CP/17CE1	3 068,00€
Elémentaire des Sablons	-	-	-	-	-	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PARTICIPE financièrement aux projets de classes de découverte retenus par la commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire, et réserve au budget primitif 2024 les crédits nécessaires à leur réalisation.

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCE
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_29-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-29**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Participation financière aux classes de découverte de l'école privée Sainte Thérèse**

La municipalité encourage et accompagne les projets pédagogiques des enseignants et apporte notamment son soutien à l'élaboration des projets de classes de découvertes avec pour objectifs :

- Que chaque enfant scolarisé sur la commune puisse profiter d'un séjour en classe de découverte au cours de sa scolarité ;
- De permettre aux enfants de découvrir un autre environnement, apprendre le vivre ensemble, découvrir des activités sportives, scientifiques, culturelles en milieu naturel et/ou de manière intensive
- De proposer aux équipes éducatives un moyen supplémentaire au service de leurs projets pédagogiques en bénéficiant d'une aide logistique et /ou financière de la part de la collectivité.

L'aide financière qui s'adresse aux familles vient en déduction du solde qui leur reste à régler à l'opérateur, déduction faite de la participation du Conseil départemental pour les écoles élémentaires. Elle est calculée sur leur quotient familial et est comprise entre 40 % et 65 % répartie selon 6 tranches comme suit :

Tranches de Quotient Familial	QF ≤ 331	332 ≤ QF ≤ 465	466 ≤ QF ≤ 599	600 ≤ QF ≤ 733	734 ≤ QF ≤ 867	868 ≤ QF
Participation de la Commune	65 %	60 %	55 %	50 %	45 %	40 %

La Commission Enfance, Jeunesse et Vie scolaire, lors de sa réunion du 7 février dernier, a examiné les projets de classes de découverte présentés par les écoles pour le printemps 2024 et propose de soutenir le projet suivant pour l'école privée du territoire :

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_29-DE

Nom de l'Ecole	Nom de(s) enseignant(s)	Dates du séjour	Lieu du séjour	Nb jours	Effectifs	BP 2024
Elémentaire Sainte Thérèse	Mme Joly	3 au 7 juin	Noirmoutiers (Vendée)	5	14 CM1/9CM2	3 316,50€

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,* 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Gabrielle BREMOND)**

PARTICIPE financièrement au projet de classe de découverte retenu par la commission Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire, et réserve au budget primitif 2024 les crédits nécessaires à sa réalisation.

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE SAINT AUBIN**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_30-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-30**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : Convention de partenariat et d'objectifs avec le comité des fêtes

Suite au renouvellement des membres du bureau du Comité des fêtes, il convient de redéfinir un partenariat entre la ville et l'association et d'établir une nouvelle convention d'objectifs. Elle aspire à définir les différents partenariats entre la ville et l'association quant à l'organisation et la prise en charge de festivités et autres manifestations culturelles ainsi que les conditions de gestion et d'utilisation des bâtiments et matériels communaux mis à la disposition du Comité des fêtes.

La Collectivité entend soutenir le programme annuel de ses festivités et autres manifestations culturelles, qui constituent un des leviers de l'attractivité de son territoire. L'engagement de la Collectivité avec le Comité des Fêtes est une composante de cette politique, elle souhaite donc poursuivre son soutien à l'Association dans le cadre de sa mission de service d'intérêt public et en conformité avec ses statuts. Le Comité des Fêtes participe ainsi à la cohésion sociale dans la ville en facilitant les relations entre les générations, en favorisant la créativité ou en permettant la mise en valeur des savoir-faire individuels et collectifs.

Le Comité des fêtes se devra de travailler en étroite collaboration avec les services municipaux afin notamment :

- d'organiser, de soutenir, d'encourager, de coordonner ou de promouvoir la vie de la commune par des manifestations ou des animations publiques,
- de faciliter la coordination de toutes les associations qui œuvrent pour l'animation, l'organisation de manifestations et pour tout événement à caractère festif de la ville, et ainsi à contribuer au rayonnement et au renom de la commune de La Ferté Saint Aubin.

Le Comité des Fêtes devra informer préalablement la ville du programme de ses actions annuelles. La ville de La Ferté Saint Aubin et le Comité des Fêtes peuvent aussi joindre leurs compétences et leurs moyens pour organiser ensemble des manifestations éducatives, sociales et culturelles.

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_30-DE

Au titre de cette convention, le Comité des Fêtes s'engage à prendre en charge, participer ou contribuer à l'organisation d'au moins 4 évènements annuels dont les 3 manifestations phares de la liste suivante :

- Fête Nationale
- Fête de printemps
- Noël des enfants

La mise à disposition des bâtiments ou locaux sollicités se fera à titre gracieux à raison de 3 évènements dans l'année, ainsi que la mise à disposition du car podium ou de tout véhicule ville, dans la limite des capacités de la commune.

Chaque année, la commune verse à l'association une subvention dont le montant est arrêté lors du vote du budget primitif par délibération du Conseil Municipal.

La présente convention est consentie pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer une convention triennale avec le Comité des Fêtes.

Le Maire
Constance de Pélichy

LOIRET
Arrondissement
ORLEANS
Canton
LA FERTE SAINT AUBIN

COMMUNE DE **LA FERTE S**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_31-DE

Séance du **14 Février 2024** **n°2024-2-31**

Séance du 14 février 2024

Nombre de conseillers
Exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 février 2024
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 février 2024
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Pélichy**, Maire de la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Nicole BOILEAU, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Nathalie MARCHAND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Stéphane WALTER, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : M. Georges BLAVIEZ à Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à Mme Nicole BOILEAU, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Daniel GAUGAIN, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à M. Stéphane CHOUIN, Mme Agnès LEBRUN à M. Christophe BONNET, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Katia BAILLY

Objet : **Modification du tableau des effectifs**

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est rappelé qu'en cas de recherche infructueuse, les collectivités peuvent recruter :

- en application de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.
- en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Signé électroniquement par : Constance DE PELICHY
Date de signature : 21/02/2024
Qualité : La Ferté Saint-Aubin - Maire

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 045-214501462-20240214-2024_2_31-DE

1) Postes permanents :

Direction des Finances et des Achats
Suite à la mutation d'un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, il est décidé de stagiairiser l'agent contractuel qui le remplaçait. Aussi, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet. Au sein du pôle Ressources le poste est rattaché à la Direction des Finances et des Achats. L'agent(e) de gestion comptable et des marchés publics est chargé(e) de l'exécution financière et comptable de la ville de La Ferté Saint Aubin et de la Communauté de communes des Portes de Sologne.

Direction de la Culture, des Sports et de la Vie Associative
Suite à la mise en disponibilité d'un agent titulaire du grade d'éducateur principal de 1ère classe des APS, il convient de cristalliser son remplacement en créant un poste permanent d'éducateur territorial des APS à temps complet. Sous l'autorité hiérarchique du Directeur de la Culture, Sports et Vie Associative, l'éducateur territorial des APS participe à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la collectivité, conçoit anime et encadre des activités sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé, anime des activités physiques et sportives auprès des publics (cycle 3) et séniors, participe à l'organisation et à la mise en œuvre des manifestations municipales.

2) Postes saisonniers

Direction des Services techniques Opérationnels- Régie
Considérant la nécessité de recruter 2 adjoints techniques pour une durée de 6 mois à la régie des services techniques afin d'assurer la continuité des services en fonction de la saisonnalité,
La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint technique, 1er échelon. Les contrats seront établis sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique (accroissement saisonnier d'activité).

Service Citoyenneté
Considérant la nécessité de recruter 1 adjoint administratif pour une durée de 3 mois au service de la Citoyenneté afin d'assurer la continuité du service public sur la période estivale,
La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif, 1er échelon. Les contrats seront établis sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique (accroissement saisonnier d'activité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CREE :
1 poste d'adjoint administratif à temps complet à la Direction des Finances et des Achats
1 poste d'éducateur des APS à temps complet à la direction de la Culture des Sports et de la Vie associative,
2 postes saisonniers d'adjoint technique à temps complet de 6 mois, à la régie de la Direction des Services Techniques Opérationnels
1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour une durée de 3 mois au service de la Citoyenneté

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits sont prévus au BP 2024 chapitre 012.

Le Maire
Constance de Pélichy